

LAMBIOTTE PAUL  
B.P. 268 KIGALI  
TEL. 7.48.78

Kigali, le 3 juin 1991

Monsieur le Ministre,

Objet : Compte-rendu de la réunion  
du 5 juin (16.30) à l'école  
de musique de KENNERA, à  
propos de sa réouverture et  
de son fonctionnement futur.

Présences : Mrs BIKINDI Simon, NKURUNZIZA Charles, UMBANA Jean-Marie, NABIMANA  
Apolinaire, HANYARIMANA Jean-Claude, KAREMERA Rodrigue, NSHIMYIMANA  
Godefroid, LINDIRO James, NYIRUSHWANABOKO Ignace, LAMBIOTTE Paul ainsi  
que des anciens élèves de l'école.

Points abordés :

1. Dénombrement des anciens professeurs présents et de leurs qualifications

- |                                     |                             |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| 1. Charles NKURUNZIZA               | : saxophone, solfège        |
| 2. Jean NUNIRE <i>Berchmans</i>     | : orgue                     |
| 3. Jean-Marie UMBANA                | : piano, orgue              |
| 4. Apolinaire NABIMANA              | : clarinette, solfège       |
| 5. Rodrigue KAREMERA                | : théorie, instruments ORFF |
| 6. Jean-Claude HANYARIMANA NSARANA. | : cithare                   |
| 7. Godefroid NSHIMYIMANA            | : guitare                   |
| 8. Jean-Claude HANYARIMANA          | : piano                     |

Après constatation des professeurs manquants qui ne pourront plus enseigner durant la prochaine année scolaire 91-92, et concertation avec les personnes présentes responsables, il apparaît clairement que pour le fonctionnement sérieux de l'école, la venue de 2 nouveaux professeurs de solfège s'avère indispensable. De plus, le remplacement des personnes enseignant les percussions et les cuivres (trompette, tuba, trombone) est également nécessaire.

À cet égard, plusieurs professeurs compétents m'ont conseillé l'embauche de Mr LINDIRO James, de nationalité rwandaise et diplômé de la RUHIJA EVANGELICAL ACADEMY de MUKOBA en Tanzanie. Ce musicien pouvant enseigner les percussions ainsi que le solfège et les cuivres nous serait d'une grande utilité.

## 2. Locaux disponibles

Après entretien avec le responsable permanent du département musique quatre locaux seraient disponibles (1059, 1057, 1012, 1017) ce qui est raisonnable pour ouvrir l'école. Toutefois, la permission d'accès à 3 autres pièces se révèle indispensable pour la poursuite des cours et pour entreprendre la prochaine année scolaire avec toutes les assurances nécessaires.

## 3. Les horaires

Il a été décidé après concertation, que l'horaire hebdomadaire serait le suivant jusqu'à la disparition du couvre-feu.

Lundi	: 16H30 - 18H30
Mardi	: 16H30 - 18H30
Mercredi	: 19H00 - 18H30
Judi	: 16H30 - 18H30
Vendredi	: CONGE
Samedi	: CONGE
Dimanche	: 9H00 - 12H00

## 4. Evaluation - placement des élèves - numéros classes

Afin d'obtenir des classes homogènes (par le niveau de connaissance) permettant un travail rigoureux et payant, il a été décidé de procéder à un test d'évaluation amenant l'instauration d'un numéro classes. Quels que soient les résultats, les anciens élèves pratiquant déjà un instrument seront automatiquement repris et le choix des nouveaux sera fait suivant leur résultat obtenu. Chaque élève devra obligatoirement suivre un cours de selfège et sera placé dans une classe correspondant à son niveau de connaissance.

## 5. Examen de fin d'année

Pour le sérieux des études musicales, il est de mise de calquer certains fonctionnements de l'école sur celui d'un établissement scolaire de jour. C'est à dire : établir des programmes de cours avec des objectifs à atteindre en fin d'année, instaurer des examens de fin d'année devant un jury de spécialistes, décider de congés légaux.

## 6. Coordination du personnel pédagogique

Afin que les efforts de chaque professeur portent vers un même objectif, des réunions seront organisées pour coordonner les cours de selfège avec ceux d'instruments.

7. Budget pour le matériel scolaire

Un budget devra être débloqué pour l'achat de méthodes d'orgue (débutant, moyen, avancé) de piano (débutant, moyen, avancé) et des solfèges.

8. Inscription

Il nous semble que pour obtenir la venue exclusive d'élèves motivés, une somme modique devra être exigée lors des inscriptions. Cet argent pourrait en outre contribuer à l'achat des diverses méthodes.

9. Enseignement aux jeunes

Après consultation de tous, il semble primordial de réserver des places dans l'école pour les enfants de 7 à 12 ans (25 places).

10. Salaires des professeurs

De nombreux professeurs devant impérativement se déplacer en taxi sur des distances avoisinant les 20 km par jour (c'est à dire plus ou moins cent francs par jour, cinq fois par semaine, soit 2.000 FHM par mois) une réévaluation des salaires a été demandée.

11. Cours d'ensembles

La pratique d'un instrument devant déboucher un jour ou l'autre sur la rencontre d'autres artistes, il apparaît comme une évidence de créer un cours d'ensemble instrumental. Il en est de même pour les chanteurs qui se retrouveront tôt ou tard dans une chorale. Aussi ces initiatives devraient permettre d'animer la vie culturelle rwandaise et d'apporter de réelles satisfactions à toute la population.

En vous remerciant d'avoir pris note des différents points passés en revue, nous vous prions, Monsieur le Ministre d'agréer nos salutations les plus respectueuses.

Paul LANBIOTTE  
Conseiller Musical  
pour le NIJERU.-